Pêches et Océans Canada | Fisheries and Oceans Canada

Garde côtière canadienne | Canadian Coast Guard

PUBLICATION DES AVIS AUX NAVIGATEURS ÉDITION DE L'OUEST

ÉDITION MENSUELLE N°05
25 mai 2018

Sécurité d'abord, Service constant

Publiée mensuellement par la

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

www.notmar.gc.ca/abonner

SOMMAIRE

		Page
Partie 1	Renseignements généraux et sur la sécurité	1 - 9
Partie 2	Corrections aux cartes	10 - 21
Partie 3	Corrections aux Aides radio à la navigation maritime	22
Partie 4	Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques	N/A
Partie 5	Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	24 - 26

Pêches et Océans Canada
Publication officielle de la Garde côtière canadienne
MPO/2018-2003

Canada

Publication des Avis aux navigateurs
Édition de l'Ouest
Édition mensuelle N°05/2018

Publié sous l'autorité de :
Programmes de la Garde côtière canadienne
Aides à la navigation et Voies navigables
Pêches et Océans Canada
Montréal, Québec
H2Y 2E7

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2018
MPO/2018-2003
Fs152-6F-PDF
ISSN 1719-7716

Disponible sur le site Web de NOTMAR (Avis aux navigateurs) :
www.notmar.gc.ca

Available in English:
Notices to Mariners Publication
Western Edition
Monthly Edition N°05/2018

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°.
Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans le titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Pleine Mer Supérieure, Grande Marée, sauf s'il y a indication contraire.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante :

1 mille marin	= 1 852 mètres (6 076,1 pieds)
1 mille terrestre	= 1 609,3 mètres (5 280 pieds)
1 mètre	= 3,28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) dans la Partie 1, respectivement. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées par le Service hydrographique du Canada pour ce qui est des Avis temporaires et préliminaires. Il est recommandé que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. La liste des cartes touchées par des Avis temporaires et préliminaires est révisée et promulguée tous les trois mois dans la Partie 1 de l'Édition mensuelle.

Veuillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a quelques changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'information maritime et formulaire de suggestion
Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'information maritime et formulaire de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

Service hydrographique du Canada – Information publiée dans la Partie 2 des *Avis aux navigateurs*
Les navigateurs sont avisés que seuls les changements les plus importants ayant une incidence directe sur la sécurité à la navigation sont publiés dans la Partie 2 – Corrections aux cartes. Cette limite est nécessaire pour veiller à ce que les cartes demeurent claires et faciles à lire. De ce fait, les navigateurs peuvent observer de légères différences de nature non essentielle en ce qui a trait aux renseignements qui se trouvent dans les publications officielles. Par exemple, une petite modification de la portée nominale ou de la hauteur focale d'un feu peut ne pas avoir fait l'objet d'une correction cartographique dans les *Avis aux navigateurs*, mais peut avoir été apportée dans la publication des *Livres des feux, des bouées et des signaux de brume*.

En cas de divergence entre les renseignements relatifs aux aides à la navigation fournis sur les cartes du SHC et la publication des *Livres des feux, des bouées et des signaux de brume*, cette dernière doit être considérée comme contenant les renseignements les plus à jour.

Cartes marines et publications canadiennes
Veuillez consulter l'Avis No 14 de *l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2018* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Pour les dates d'édition courante des cartes, veuillez vous référer au site Web suivant :
www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp

CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES – PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes.

Les utilisateurs sont invités à consulter la *Carte nº 1 : Signes conventionnels, abréviations et termes* du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes.

L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2 :

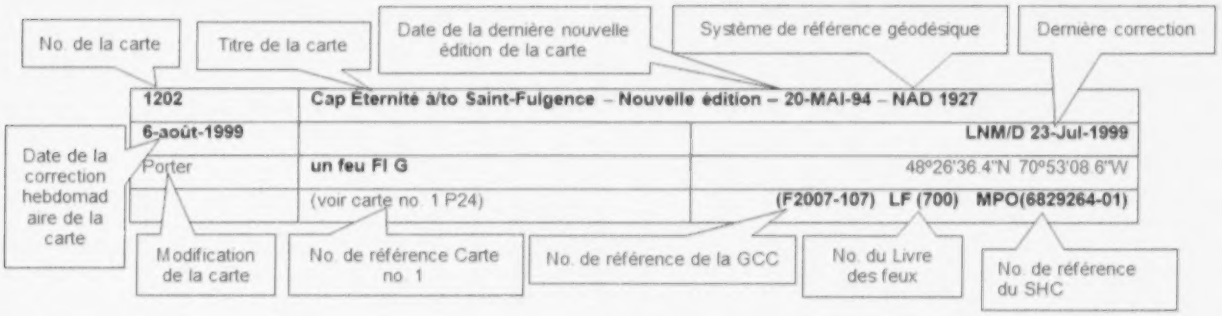

La dernière correction est identifiée par **LNM/D** ou **L**ast (dernier) **N**otice (Avis) to (aux) **M**ariners (navigateurs) / **D**ate.

LE SITE WEB DES AVIS AUX NAVIGATEURS – ÉDITIONS MENSUELLES, CORRECTIONS AUX CARTES ET ANNEXES GRAPHIQUES

Le site Web des Avis aux navigateurs permet aux utilisateurs d'accéder aux publications des éditions mensuelles, aux corrections des cartes et aux annexes graphiques.

Si vous désirez recevoir une notification concernant seulement les cartes qui vous intéressent, ainsi que les annexes graphiques reliées à ces cartes, et un message vous indiquant que la nouvelle publication mensuelle est maintenant en ligne, vous pouvez vous inscrire gratuitement au lien suivant : https://www.notmar.gc.ca/email-fr.php

MISE EN GARDE AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS)

La Garde côtière canadienne procède à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation (radiodiffusés et écrits) qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction à la main sur les cartes, réimpressions ou nouvelles éditions de cartes marines.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou annulés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

Les Avis à la navigation écrits en vigueur sont disponibles sur le site Web de la Garde côtière canadienne à www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/NOTSHIP

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission des cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec vos centres régionaux de diffusion des avis à la navigation (AVNAV).

Ouest

Bureau régional SCTM de l'Ouest
Garde côtière canadienne
Institut des sciences de la mer
C.P. 6000
9860, chemin West Saanich
Sidney BC V8L 4B2

Téléphone : (250) 363-8904 (Adjoint administratif régional)
Courriel : NOTSHIP.Western@innav.gc.ca

*** Centre des SCTM d'Iqaluit**
En opération de la mi-mai approximativement à la fin de décembre.

Garde côtière canadienne
Case postale 189
Iqaluit NU X0A 0H0

AVNAVs Séries « A »
Téléphone : (867) 979-5269
Télécopieur : (867) 979-4264
Courriel : IqaNordreg@innav.gc.ca
Site Web : http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Accueil-notship

AVNAVs Séries « H »
Téléphone : (867) 979-0310
Télécopieur : (867) 979-4264
Courriel : Iqamck01@innav.gc.ca
Site Web : http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Accueil-notship

*** Service disponible en français et en anglais.**

INDEX

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ 1

Service hydrographique du Canada – Avis au sujet des annexes graphiques des cartes marines SHC 1
Service hydrographique du Canada – Corrections cumulatives aux cartes 1
Service hydrographique du Canada – Dates de l'édition courante des cartes 1
Service hydrographique du Canada – Cartes du type impression sur demande - Utilisation et soins à apporter 1
Service hydrographique du Canada, Transports Canada – Sécurité de la navigation - SÉVCM 2
Service hydrographique du Canada – Modification à Catalogue 2 : Pacific Coast/Côte pacifique 2
Service hydrographique du Canada – Modification aux Tables des marées et des courants du Canada 2018 Volume 6 - Discovery Passage et côte Ouest de l'île de Vancouver 2
Service hydrographique du Canada – Nouvel emplacement pour télécharger les annexes graphiques 2
*501 Service hydrographique du Canada – Cartes marines 2
*502 Service hydrographique du Canada – Cartes électroniques de navigation 3
*503 Transports Canada – Bulletin de la sécurité des navires No. 05/2018 3
*504 Publication de la Garde côtière canadienne - Modifications à l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2018* - Partie A, Avis 5B : Lignes directrices générales pour les parcs nationaux 3
*505 Publication de la Garde côtière canadienne - Modifications à l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2018* - Partie C, Avis 27A : Lignes directrices concernant la circulation des navires de fort gabarit et de forte longueur 5

PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES 10

PARTIE 3 – CORRECTIONS AUX AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME 22

*516 Aides radio à la navigation maritime 2018 (Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, Lac Winnipeg, Arctique et Pacifique) 22

PARTIE 4 – CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES 23

PARTIE 5 – CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME 24

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
3000	10	3938	19		
3002	10	3939	19		
3080	10, 11	3940	19, 20		
3313	11, 12	3943	20		
3412	13	3947	20		
3440	13	3955	20		
3442	13	3958	20		
3443	14	3959	21		
3463	14	3982	21		
3475	14	3983	21		
3477	14	5620	2		
3493	14	5621	2		
3494	14, 15	5622	2		
3545	15	5624	2		
3564	15, 16	6411	2		
3601	16	6421	2		
3603	16	7935	2		
3646	16				
3668	16				
3674	16				
3675	16, 17				
3676	17				
3724	17, 18				
3744	18				
3800	18				
3825	19				
3902	19				

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC

Les annexes graphiques en couleurs Web sont mises gratuitement à la disposition du navigateur. Étant donné la bonne qualité de la plupart des imprimantes, l'impression des annexes graphiques devrait être de bon niveau. Les annexes graphiques seront disponibles en temps réel et dans le monde entier.

Le SHC répondra volontiers à vos commentaires sur ce service que vous pourrez faire parvenir à chsinfo@dfo-mpo.gc.ca

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES

Le cumulatif des corrections cartographiques publié dans les *Avis aux navigateurs* est désormais accessible à https://www.notmar.gc.ca/corrections-fr.php

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES

ÉDITIONS DES CARTES

Les trois termes définis ci-dessous sont utilisés pour indiquer le genre de publication.

CARTE NOUVELLE - "NEWCHT"

La première publication d'une carte marine canadienne couvrant une zone qui n'avait pas encore été représentée à l'échelle indiquée ou couvrant une zone différente de celle couverte par une carte existante.

NOUVELLE ÉDITION - "NEWEDT"

Nouvelle édition d'une carte existante, contenant des modifications essentielles pour la navigation en plus de celles signalées dans les *Avis aux navigateurs*, et annulant par conséquent les éditions en service.

RÉIMPRESSIONS

Un nouveau tirage de l'édition en vigueur d'une carte sur laquelle aucune modification importante pour la navigation n'a été incorporée à l'exception de celles diffusées préalablement dans les *Avis aux navigateurs*. Elle peut faire également l'objet de modifications provenant d'autres sources, mais qui ne sont pas considérées comme essentielles à la navigation. Les tirages antérieurs de la même édition restent toujours en vigueur.

Les dates de l'édition courante des cartes peuvent être consultées à www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES DU TYPE IMPRESSION SUR DEMANDE - UTILISATION ET SOINS À APPORTER

Contexte

Le Service hydrographique du Canada (SHC) met à la disposition du public des cartes marines comme moyen d'assurer une navigation sécuritaire tout en considérant les impératifs financiers. Par conséquent, le SHC poursuit l'extension de son portfolio de cartes à impression sur demande (ISD). Ces cartes sont facilement reconnaissables à leur papier plus blanc et à l'écusson coloré du Service hydrographique du Canada. Cette nouvelle technologie permet au SHC d'imprimer ses cartes de manière plus efficace, tout en améliorant le contenu grâce à la rapidité avec laquelle on peut ajouter de nouvelles et importantes informations. La technologie ISD permet d'offrir aux clients des cartes mises à jour et sans le cumul de corrections manuelles, ni d'annexes graphiques collées. De plus, cette technologie permet d'éviter l'épuisement de stock que l'on peut connaître avec la méthode d'impression lithographique et les méthodes d'entreposage conventionnelles. En cas d'urgence nationale, le SHC peut répondre adéquatement aux demandes des autorités en fournissant les meilleures informations disponibles, et ce, en un minimum de temps.

Soins à apporter à votre carte ISD

Le SHC conseille vivement à ses clients de traiter les cartes ISD avec plus de soin que les cartes lithographiques conventionnelles. N'utilisez que des crayons à mine HB et exercez une pression modérée lors de l'inscription d'information sur les cartes ISD. Des tests ont révélés que l'utilisation d'une gomme à effacer particulière (de couleur dorée et de forme cubique) était plus efficace que tout autre produit. Cette gomme est également efficace sur les cartes marines imprimées selon le procédé lithographique.

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA, TRANSPORTS CANADA – SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION - SÉVCM

Nous informons les navigateurs que le SÉVCM (ECDIS) pourrait ne pas afficher certains hauts-fonds lorsqu'il est utilisé en mode « affichage de base » ou « standard ». La planification de route et les alertes pour ces hauts-fonds pourraient ne pas s'activer. Afin d'assurer une navigation sécuritaire et afin d'obtenir la confirmation que la route planifiée est libre de tout danger, les navigateurs devraient effectuer une inspection visuelle de la route planifiée et de tout écart par rapport à cette dernière, à l'aide du SÉVCM (ECDIS) configuré de manière à afficher « toutes les données ». Nous déconseillons aux navigateurs de se fier uniquement à la fonction de vérification de croisière automatisée.

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – MODIFICATION À CATALOGUE 2 : PACIFIC COAST/CÔTE PACIFIQUE

Le Service hydrographique du Canada a été récemment informé d'une erreur dans le catalogue des cartes marines suivante : **Catalogue 2 : Pacific Coast/Côte pacifique**

Coller l'annexe graphique à Catalogue 2 : Pacific Coast/Côte pacifique qui est annexée dans la Partie 1 de cette édition mensuelle.
https://www.notmar.gc.ca/publications/monthly-mensuel/images/ed072017-part1-catalogue2-patch.pdf

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – MODIFICATION AUX TABLES DES MARÉES ET DES COURANTS DU CANADA 2018 VOLUME 6 - DISCOVERY PASSAGE ET CÔTE OUEST DE L'ÎLE DE VANCOUVER

Le Service hydrographique du Canada de la région du Pacifique a été récemment informé d'une erreur dans l'édition 2018 des Tables des marées et des courants du Canada Volume 6 - Discovery Passage et côte Ouest de l'île de Vancouver, page 120, no d'index 8512 – NEAH BAY.

Les navigateurs devraient remplacer les valeurs concernant Neah Bay, no d'index 8512, avec la Table 3 de page 120 annexée dans la Partie 1 de cette édition mensuelle.
https://www.notmar.gc.ca/publications/monthly-mensuel/images/ed012018-part1-tidal-information-vol6-p120.pdf

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – NOUVEL EMPLACEMENT POUR TÉLÉCHARGER LES ANNEXES GRAPHIQUES

Le Service hydrographique du Canada a modifié l'emplacement pour télécharger les annexes graphiques de http://www.chs-shc.gc.ca/patches/ à ftp://ftp.dfo-mpo.gc.ca/patches/. Les versions PDF des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs* avant juillet 2017 sont publiées avec l'ancien emplacement pour télécharger les annexes graphiques, alors que les versions HTML sont mises à jour avec les liens pour le nouvel emplacement. Ces changements sont aussi appliquées sur le service de « Rechercher des corrections aux cartes » sur le site Web des Avis aux navigateurs (https://www.notmar.gc.ca/corrections-fr.php).

***501 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES MARINES**

CARTES	TITRE	ÉCHELLE	DATE D'ÉDITION	CAT#	PRIX
Nouvelles éditions					
5620	Entrance to/Entrée à Chesterfield Inlet (Fairway Island to/à Ellis Island)	1:40 000	09-MARS-2018	4	20.00
5621	Rockhouse Island to/à Centre Island	1:40 000	09-MARS-2018	4	20.00
5622	Centre Island to/à Farther Hope Point	1:40 000	09-MARS-2018	4	20.00
5624	Terror Point to/à Schooner Harbour	1:40 000	09-MARS-2018	4	20.00
6411	Trail River to/à Camsell Bend Kilometre 390 / Kilometre 460	1:50 000	30-MARS-2018	4	12.00
6421	Hardie Island to/à Fort Good Hope Kilometre 1040 / Kilometre 1100	1:50 000	30-MARS-2018	4	12.00
7935	Crozier Strait and/et Pullen Strait	1:100 000	23-FÉVR-2018	4	20.00

***502 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION**

NUMÉRO CEN S-57	TITRE DE LA CARTE
NOUVEAUX PRODUITS	
CA470605	Laredo Sound
CA470733	Laredo Sound Part 2
CA670735	Duke Point
CA670740	Ogden Point

***503 TRANSPORTS CANADA – BULLETIN DE LA SÉCURITÉ DES NAVIRES NO. 05/2018**

Ceci est pour vous informer qu'un nouveau **Bulletin de la sécurité des navires** a été récemment publié sur le site Web de Transports Canada à www.tc.gc.ca/bsn-ssb/.

Pour consulter ou télécharger ce bulletin, s'il vous plaît cliquer sur le lien ci-dessous :

Bulletin No. 05/2018 – **Entrée en vigueur du nouveau *Règlement sur la sécurité de la navigation et la prévention de la pollution dans l'Arctique***
SGDDI No : 13901435

Inscrivez-vous au bulletin électronique pour recevoir un avis par courriel chaque fois qu'un nouveau Bulletin de la sécurité des navires est publié sur notre site Web.

Contactez-nous au : securitemaritime-marinesafety@tc.gc.ca ou 1-855-859-3123 (Sans frais).

***504 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATIONS À L'*ÉDITION ANNUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS 2018* - PARTIE A, AVIS 5B : LIGNES DIRECTRICES GÉNÉRALES POUR LES PARCS NATIONAUX**

Page 17 :

MODIFIER

Lieu historique national du Canada des Épaves-du-HMS-*Erebus*-et-du-HMS-*Terror*

En 1992, l'emplacement des épaves du HMS *Erebus* et du HMS *Terror* a été désigné lieu historique national en vertu de la *Loi sur les lieux et monuments historiques*, malgré le fait que cet emplacement exact des deux épaves était inconnu à l'époque. Les épaves ont été désignées en raison de leur lien direct avec la dernière expédition de Sir John Franklin. ~~La découverte de l'épave d'un navire de l'expédition de Franklin a été confirmée le 7 septembre 2014. Le 1er octobre 2014, on annonçait que l'épave en question était celle du HMS *Erebus*.~~ En septembre 2014, une expédition dirigée par Parcs Canada a découvert l'épave du HMS *Erebus*. Deux ans plus tard, l'épave de HMS *Terror* était repérée.

En avril 2015, une zone de 10 km ~~sur~~ par 10 km de fond marin entourant le HMS *Erebus* a été ajoutée au *Décret sur les lieux historiques nationaux du Canada*. En 2017, le site du HMS Terror a été ajouté, comprenant une zone protégée de 57,8 km^2 (approximativement 6 km par 10 km). Les lieux ~~est désormais~~ sont désormais protégés en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* (L.C. 2000, ch. 32) et ses règlements, qui interdisent l'enlèvement d'artéfacts et permet le contrôle des accès et des activités qui pourraient endommager ~~l'épave~~ les épaves. Il s'agit du 168e lieu historique national administré par Parcs Canada.

Coordonnées

Remplacer l'image avec la suivante :

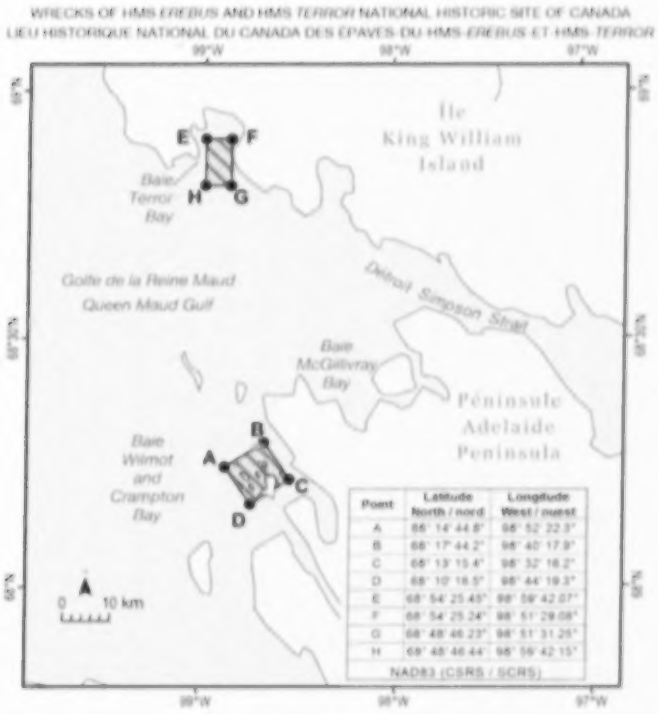

Page 18 :

MODIFIER

Restrictions et exigences en matière de permis

1. Il est interdit d'entrer dans le lieu historique national du Canada des Épaves-du-HMS-*Erebus*-et-du-HMS-*Terror* sans autorisation écrite de la directrice de l'unité de gestion, sauf si la personne est un bénéficiaire Inuk de Nunavut accédant au lieu à des fins de récolte, comme le prévoit l'ARTN l'Accord Nunavut. Il est actuellement interdit aux navires de croisière et autres bâtiments de pénétrer dans le lieu historique national du Canada des Épaves-du-HMS-*Erebus*-et-du-HMS-*Terror*.

   Quiconque désire entrer dans le dans le lieu historique national pour des motifs officiels (par ex. autres ministères) devrait communiquer avec Parcs Canada au moins 60 jours avant leur voyage.

2. Il est interdit de pratiquer les activités réglementées suivantes sans autorisation écrite de la directrice de l'unité de gestion :

   a. exercer des activités dans le but de découvrir, d'étudier ou de documenter des ressources archéologiques, historiques ou culturelles, y compris des épaves ayant une valeur patrimoniale;
   b. exercer des activités susceptibles de perturber physiquement des ressources archéologiques, historiques ou culturelles ou de les endommager, y compris des épaves ayant une valeur patrimoniale;
   c. enlever des ressources archéologiques, historiques ou culturelles, y compris des épaves ayant une valeur patrimoniale;
   d. jeter l'ancre, sauf si l'activité est accomplie par un bénéficiaire Inuk de l'ARTN Nunavut à des fins de récolte;
   e. s'adonner à la plongée, sauf si l'activité est accomplie par un bénéficiaire Inuk de l'ARTN Nunavut à des fins de récolte.

***505 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATIONS À L'*ÉDITION ANNUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS 2018* - PARTIE C, AVIS 27A : LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA CIRCULATION DES NAVIRES DE FORT GABARIT ET DE FORTE LONGUEUR**

Page 6:

RAYER

Transit des navires dont la largeur combinée est égale ou supérieure à 81.3 mètres dans le secteur de la traverse du nord de l'Île d'Orléans.

Contexte :

La venue récente de navires post-Panamax à destination de localités situées en amont de la traverse du Nord de L'Île d'Orléans a amené la Garde côtière canadienne à revoir les règles de gestion du trafic maritime applicables dans ce tronçon de la voie navigable du St-Laurent.

Les règles décrites ci-dessous s'appuient principalement sur le guide concernant la conception, l'entretien et l'utilisation sécuritaire des voies de navigation de la Garde Côtière Canadienne ainsi que sur les consultations effectuées auprès des intervenants maritimes concernés.

À compter du 1er décembre 2009, les mesures suivantes s'appliqueront aux navires dont la largeur combinée est égale ou supérieure à 81.3 mètres.

1. Les rencontres et les dépassements entre deux (2) navires dont la largeur combinée est égale ou supérieure à 81.3 mètres seront interdits dans le chenal dragué de la Traverse du Nord soit entre les bouées K-136 et K-92.

2. Si un navire doit ralentir ou s'arrêter pour éviter une rencontre à l'intérieur des limites du chenal dragué, le navire ayant le courant sur l'arrière sera le navire privilégié à poursuivre sa route (réf. *Règlement sur les abordages, règle 9, paragraphe K)*.

3. L'officier des Services de Communications et de Trafic Maritimes (OSCTM) avisera les navires concernés suffisamment tôt afin que ces derniers puissent prendre les arrangements nécessaires pour respecter ces mesures.

4. Les navires concernés aviseront l'officier des SCTM des arrangements qui auront été pris afin que ceux-ci informent le trafic pertinent.

Note : En appliquant les présentes mesures, il est compris que l'équipe à la passerelle doit tenir compte de tous les dangers de la navigation, des risques d'abordage ainsi que de toutes les circonstances particulières, notamment les limites d'utilisation des navires en cause et peut donc être obligée de s'écarter des présentes mesures pour éviter un danger immédiat. Dans un tel cas de dérogation aux règles prescrites, le pilote devra aviser l'officier des SCTM qui retransmettra l'information aux autres usagers de la voie navigable.

Page 6:

REMPLACER PAR

TRANSIT DES NAVIRES AYANT UNE LARGEUR COMBINÉE NE DÉPASSANT PAS 96 MÈTRES DANS LE SECTEUR DE LA TRAVERSE DU NORD DE L'ÎLE D'ORLÉANS.

Contexte :

Dans le but d'améliorer la fluidité du trafic maritime tout en assurant la sécurité de la navigation, le Comité permanent de la sécurité à la navigation, co-présidé par la Garde côtière canadienne et Transports Canada, recommande de nouvelles lignes directrices concernant le transit des navires dont la largeur* combinée est comprise entre **81.3 mètres** et **96 mètres** dans les tronçons compris entre les bouées K-92 à K-112, K-112 à K-132 et K-132 à K-136 du secteur de la Traverse du nord de l'Île d'Orléans.

Les lignes directrices décrites ci-dessous s'appuient principalement sur les lignes directrices pour une conception sécuritaire de chenaux commerciaux de la GCC et du PIANC (Association mondiale pour les infrastructures de transport maritimes et fluviales), ainsi que sur les consultations effectuées auprès des intervenants maritimes concernés.

Il est important de noter que les lignes directrices mentionnées ci-dessous constituent des exigences minimales. Aucune disposition des présentes règles ne saurait exonérer un bâtiment, le pilote, son capitaine ou son équipage des conséquences d'une négligence quelconque ou quant à toute précaution que commandent l'expérience ordinaire du marin ou les circonstances particulières dans lesquelles se trouve le navire. Le rôle de la Garde côtière canadienne et de ses officiers se limitent à fournir les informations dont elle disposera au moment opportun.

Définitions :

Largeur : Dans le cadre de ce projet pilote pour la Traverse Nord, **largeur du navire** désigne « largeur moulée », c'est-à-dire la largeur hors membres ou hors membrures d'un navire.

Abréviations :

SCTM : Services de communications et trafic maritimes.

GCC : Garde côtière canadienne

CPBSL : Corporation des pilotes du Bas Saint-Laurent

DSQ : Dégagement sous-quille

Date d'entrée en vigueur :

À compter du 5 mai 2018, les mesures suivantes s'appliqueront aux navires dont la largeur combinée est comprise entre **81.3 mètres** et **96 mètres** :

La nouvelle ligne directrice de gestion des rencontres des navires est implantée à titre de projet pilote pour une période d'essai maximale de 36 mois. Des ajustements aux directives pourront être apportés en consultation avec les intervenants au cours de cette période d'essai.

Après la période d'essai, le Comité permanent de sécurité à la navigation procédera à une évaluation des lignes directrices temporaires de cet avis afin de proposer un cadre de gestion et/ou règlementaire pour la mise en place des règles concernant le transit des navires dans l'ensemble du Secteur de la Traverse du Nord.

Application :

1. Les rencontres entre deux (2) navires dont la largeur combinée est égale ou supérieure à 81.3 mètres sont **interdites** dans le chenal navigable de la Traverse du Nord entre les bouées K-132 et K-136 et entre les bouées K-92 et K-112.

2. La rencontre entre deux (2) navires dont la largeur combinée est comprise entre 81.3 mètres et 96 mètres pourrait être permise entre les bouées K-112 et K-132 à condition que les exigences minimales suivantes soient respectées :

   - La visibilité est de 5 mn ou plus afin que les pilotes puissent évaluer visuellement l'approche entre les deux navires;
   - Les vents sont de 25 nœuds ou moins entre les bouées K-112 et K-132.
   - Une marge de manœuvrabilité/sécurité minimale selon la table de DSQ en vigueur est conservée.
   - Les données en temps réel du marégraphe de St- François (IO) sont disponibles;

   Le pilote a la responsabilité de s'assurer que toutes ces exigences minimales sont satisfaites et qu'il n'y a aucun risque à la sécurité avant de procéder à une rencontre d'autres navires dans le tronçon entre les bouées K-112 et K-132.

3. Coordination des rencontres :

   - L'officier des SCTM fournira l'information concernant le trafic maritime en temps opportun afin que les pilotes puissent prendre les arrangements nécessaires pour respecter les lignes directrices de rencontre des navires.
   - Les navires concernés aviseront l'officier des SCTM des arrangements qui auront été pris afin d'en aviser le trafic pertinent.

   Si la largeur d'un des deux navires dépasse 50 mètres, avec une largeur combinée ne dépassant pas 96 mètres, une gestion plus rigoureuse des conditions de passage devra être faite par l'équipe de passerelle et le pilote.

Directives concernant les rencontres

- Afin d'assurer des passages sécuritaires, les lieux de rencontre sont évalués et déterminés par les pilotes.
- La CPBSL devra fournir un rapport de rencontre aux autorités de la GCC et de TC dans les 10 jours suivant la rencontre. Ce rapport devra décrire la condition des navires, les conditions de passage, les facteurs environnementaux, les conditions de manœuvre et tout commentaire pertinent sur le comportement des navires lors de la rencontre.
- Les facteurs à considérer par les pilotes afin d'évaluer les risques lors de rencontres sont les suivants, et ce en toute saison :
  - ***Navigation de nuit.*** **En toute saison.** La noirceur rend plus difficile l'évaluation des distances, l'arrière-plan lumineux peut être confondu avec les feux de navigation du navire et avec les aides à la navigation. De plus, en saison hivernale les balises sont moins nombreuses et non lumineuses.

- ***Visibilité.*** Lors des rencontres la visibilité doit être de 5 mn ou plus pour que les pilotes puissent évaluer visuellement l'approche entre les deux navires. Les pilotes doivent prendre en considération que la visibilité théorique (disponibilité de 75%) des aides à la navigation est de 4,3 milles nautiques et que les bouées peuvent être cachées sous le couvert de glace.

- ***Force et direction des vents.*** Sous certaines conditions de charge du navire, la direction et la vélocité des vents peuvent influencer la manœuvre du navire.

- ***Distance de manœuvre.*** Le pilote doit s'assurer qu'il a une distance suffisante pour terminer sa manœuvre et rétablir le cap.

- ***Trafic maritime.*** Le pilote doit s'assurer qu'il n'y a pas d'autres navires en situation de manœuvre de rencontre dans la zone en plus de considérer la navigation de plaisance et autres activités nautiques. Toute entente de manœuvre qui s'écarte du présent avis doit être communiquée au centre SCTM.

- ***Caractéristiques du navire.*** Le pilote doit s'assurer que les caractéristiques de manœuvre du navire ainsi que la distance entre les navires soient adéquates afin de contrer les effets d'interaction entre ceux-ci.

- ***Opérations de remorquage et de dragage.*** L'officier des SCTM doit fournir les informations sur les opérations de remorquage et de dragage en cours afin que le pilote puisse évaluer adéquatement la situation et planifier son passage. À la demande du pilote, les opérations de dragage devront être interrompues pour assurer un passage sécuritaire.

- ***Caractéristiques du chenal.*** Le pilote doit prendre en considération la configuration du chenal, le type de fond, les courants et les marées.

- ***Vitesse de rencontre***. En tout temps, la vitesse des navires devra permettre d'avoir un DSQ conforme aux normes de DSQ en vigueur sachant que lors des rencontres de navires, le squat est significativement augmenté. Une vitesse sécuritaire adaptée aux conditions et à l'évaluation du pilote est obligatoire lors des rencontres.

- Toute autre circonstance pouvant affecter la sécurité de la navigation.

Autres considérations :

- La priorité pour s'engager dans la Traverse du Nord sera accordée au navire à fort tirant d'eau qui quitte le mouillage de St-Jean en descendant.

Navigation dans les glaces

- Le Président de la CPBSL doit coordonner l'heure de départ des navires avec le bureau des glaces en évaluant les risques associés aux conditions de glaces.

- Les navires doivent s'assurer d'avoir des conditions favorables avant de s'engager dans le secteur de la Traverse du Nord, conformément aux avis ou directives du bureau des glaces (GCC). Pour cela, les conditions suivantes devront être respectées :

  - Pour un navire montant à destination de la Traverse du Nord, à la hauteur de l'Île-Blanche, le pilote communiquera au bureau des glaces de la GCC son heure prévue d'arrivée à la bouée K-92 ainsi que le comportement du navire dans les glaces en vue de déterminer si les conditions actuelles peuvent causer des problèmes au navire et à la navigation lors du transit du navire.

  - Avant qu'un navire ne quitte son poste à destination de la Traverse du Nord, le pilote de la CPBSL affecté au navire doit contacter le bureau des glaces afin de lui permettre d'évaluer les conditions et de déterminer si elles peuvent causer un problème au navire et à la navigation lors du transit du navire.

- Les navires dont les conditions mécaniques et opérationnelles ne semblent pas assurer un passage sécuritaire dans les glaces ne pourront s'engager dans la Traverse du Nord aussi longtemps que ces conditions persistent.

- En présence de glace, les rencontres de jour devront en tout temps être favorisées pour atténuer les risques associés à la navigation de nuit en présence de glace.

Note : En appliquant les présentes lignes directrices, il est entendu que le pilote et l'équipe à la passerelle doivent tenir compte de tous les dangers de la navigation, des risques d'abordage ainsi que de toutes les circonstances particulières, ainsi que des limites d'utilisation des navires en cause qui pourraient les obliger à s'écarter des présentes mesures pour éviter un danger immédiat. Dans un tel cas de dérogation, ou de tout autre incident ou situation, le pilote devra aviser l'officier des SCTM qui retransmettra l'information aux autres usagers de la voie navigable.

3000 - Juan de Fuca Strait to/à Dixon Entrance - Nouvelle édition - 20-JANV-1989 - NAD 1927
04-MAI-2018 LNM/D. 02-FÉVR-2018

Modifier	la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune Fl(5) Y, marquée 46145 pour lire la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune Fl(5) Y 20s, marquée 46145 (Voir la Carte n° 1, Q58) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA270390, CA370190	54°23'08.3"N 132°25'39.9"W

LF(801) MPO(6203727-02)

3002 - Queen Charlotte Sound to/à Dixon Entrance - Nouvelle édition - 16-DÉC-1994 - NAD 1927
04-MAI-2018 LNM/D. 02-FÉVR-2018

Modifier	Fl pour lire Fl 6s vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA270390, CA370191, CA470369	54°27'43.1"N 130°57'04.7"W

LF(730.6) MPO(6203727-01)

Modifier	la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune Fl(5) Y, marquée 46145 pour lire la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune Fl(5) Y 20s, marquée 46145 (Voir la Carte n° 1, Q58) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA270390, CA370190	54°22'07.8"N 132°26'40.8"W

LF(801) MPO(6203727-02)

25-MAI-2018 LNM/D. 04-MAI-2018

Porter	une bouée charpente de bâbord lumineuse verte Fl G, marquée EB7 (Voir la Carte n° 1, Qg) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA270724, CA470613	52°57'52.8"N 129°44'57.7"W

(P2018030) LF(631.1) MPO(6203765-01)

Porter	une bouée charpente de tribord lumineuse rouge Fl R, marquée EB2 (Voir la Carte n° 1, Qf) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA270724, CA470613	52°50'54.6"N 129°46'12.0"W

(P2018043) LF(631.3) MPO(6203766-01)

Porter	une bouée charpente de tribord lumineuse rouge Q R, marquée EB4 (Voir la Carte n° 1, Qf) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA270724, CA470613	52°53'25.8"N 129°39'44.3"W

(P2018044) LF(631.4) MPO(6203767-01)

Porter	une bouée charpente de bâbord lumineuse verte Q G, marquée EB5 (Voir la Carte n° 1, Qg) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA270724, CA470613	52°55'27.1"N 129°31'48.8"W

(P2018042) LF(631.5) MPO(6203768-01)

3080 - Stuart Lake - Sheet/Feuille 1 - Nouvelle édition - 03-AVR-1992 - NAD 1983
04-MAI-2018 LNM/D. 23-MARS-2018

Porter	une balise de jour de tribord (Voir la Carte n° 1, Qt)	54°34'00.9"N 124°36'34.0"W

(P2018023) MPO(6203729-01)

Modifier	la bouée conique de tribord rouge pour lire la bouée conique de tribord rouge, marquée T10 (Voir la Carte n° 1, Qf)	54°38'04.8"N 124°43'30.9"W

(P2018024) MPO(6203730-01)

Rayer	la bouée conique de tribord rouge (Voir la Carte n° 1, Qf)	54°36'02.0"N 124°41'48.0"W *(P2018025) MPO(6203731-01)*
Porter	une bouée conique de tribord rouge, marquée T8 (Voir la Carte n° 1, Qf)	54°35'57.7"N 124°41'54.9"W *(P2018025) MPO(6203731-02)*
Rayer	la bouée cylindrique de bâbord verte (Voir la Carte n° 1, Qg)	54°35'34.6"N 124°42'30.7"W *(P2018026) MPO(6203732-01)*
Porter	une bouée cylindrique de bâbord verte, marquée T7 (Voir la Carte n° 1, Qg)	54°35'32.5"N 124°42'33.3"W *(P2018026) MPO(6203732-02)*
Modifier	la bouée charpente de bâbord lumineuse verte Fl G pour lire la bouée charpente de bâbord lumineuse verte Fl G, marquée T1 (Voir la Carte n° 1, Qg)	54°25'59.3"N 124°23'17.8"W *(P2018027) LF(821.3) MPO(6203733-01)*
Déplacer	la bouée charpente de bâbord lumineuse verte Fl G (Voir la Carte n° 1, Qg)	de 54°28'12.4"N 124°29'51.3"W à 54°28'13.2"N 124°29'49.0"W *(P2018028) LF(819) MPO(6203734-01)*
Modifier	la bouée charpente de bâbord lumineuse verte Fl G pour lire la bouée charpente de bâbord lumineuse verte Fl G, marquée T3 (Voir la Carte n° 1, Qg)	54°28'13.2"N 124°29'49.0"W *(P2018028) LF(819) MPO(6203734-02)*
Déplacer	la bouée cylindrique de bâbord verte (Voir la Carte n° 1, Qg)	de 54°28'19.7"N 124°30'11.7"W à 54°28'19.7"N 124°30'04.0"W *(P2018029) MPO(6203735-01)*
Modifier	la bouée cylindrique de bâbord verte pour lire la bouée cylindrique de bâbord verte, marquée T5 (Voir la Carte n° 1, Qg)	54°28'19.7"N 124°30'04.0"W *(P2018029) MPO(6203735-02)*

3313 - Strait of Georgia - Sheet/Feuille 2 - Nouvelle édition - 02-JANV-2009 - NAD 1983
11-MAI-2018 LNM/D. 20-AVR-2018

Remplacer	KUPER ISLAND par PENELAKUT ISLAND Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370145, CA470070, CA570188	48°57'30.0"N 123°39'00.0"W *MPO(6203754-01)*

3313 - Victoria Harbour - Sheet/Feuille 3 - Nouvelle édition - 02-JANV-2009 - NAD 1983
11-MAI-2018 LNM/D. 20-AVR-2018

Rayer	le brise-lames et légende Bkw (Voir la Carte n° 1, F4.1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470075, CA570562	entre 48°24'52.0"N 123°23'13.6"W et 48°24'50.7"N 123°23'12.8"W *MPO(6203756-01)*
Rayer	le réflecteur radar (Voir la Carte n° 1, S4) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570562	48°24'50.7"N 123°23'12.7"W *MPO(6203756-02)*

Porter	un ponton (Voir la Carte n° 1, F16)	joignant 48°24'50.6"N 123°23'14.0"W 48°24'50.9"N 123°23'12.8"W 48°24'52.0"N 123°23'13.4"W 48°24'51.7"N 123°23'14.5"W et 48°24'50.6"N 123°23'14.0"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570562

MPO(6203756-03)

Porter	un feu F G, marqué Priv (Voir la Carte n° 1, P1)	48°24'50.6"N 123°23'14.0"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570562

MPO(6203756-04)

Rayer	la profondeur de 11.9 mètres (Voir la Carte n° 1, I10)	48°24'50.6"N 123°23'13.8"W

MPO(6203756-05)

3313 - Approaches to/Approches à Victoria - Sheet/Feuille 4 - Nouvelle édition - 02-JANV-2009 - NAD 1983
11-MAI-2018 LNM/D. 20-AVR-2018

Rayer	le brise-lames (Voir la Carte n° 1, F4.1)	entre 48°24'52.0"N 123°23'13.4"W et 48°24'51.0"N 123°23'12.5"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470075, CA570562

MPO(6203756-01)

3313 - Ladysmith Harbour - Sheet/Feuille 15 - Nouvelle édition - 02-JANV-2009 - NAD 1983
18-MAI-2018 LNM/D. 11-MAI-2018

Rayer	la profondeur de 0.3 mètre (Voir la Carte n° 1, I10)	48°59'32.5"N 123°47'18.8"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570154

MPO(6203769-01)

Porter	une roche à fleur d'eau au zéro des Cartes (Voir la Carte n° 1, K12)	48°59'32.0"N 123°47'18.0"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570154

MPO(6203769-03)

3313 - Stuart Channel South/Sud - Sheet/Feuille 15 - Nouvelle édition - 02-JANV-2009 - NAD 1983
11-MAI-2018 LNM/D. 20-AVR-2018

Remplacer	KUPER ISLAND par PENELAKUT ISLAND	48°57'42.0"N 123°38'48.0"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370145, CA470070, CA570188

MPO(6203754-01)

3313 - The Cut, Telegraph Harbour and/et Preedy Harbour - Sheet/Feuille 16 - Nouvelle édition - 02-JANV-2009 - NAD 1983
11-MAI-2018 LNM/D. 20-AVR-2018

Remplacer	KUPER ISLAND par PENELAKUT ISLAND	48°58'42.0"N 123°39'30.0"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370145, CA470070, CA570188

MPO(6203754-01)

3412 - Victoria Harbour - Nouvelle édition - 22-NOV-2013 - WGS84
11-MAI-2018 LNM/D. 20-AVR-2018

Rayer	le brise-lames et légende Bkw (Voir la Carte n° 1, F4.1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470075, CA570562	entre 48°24'52.0"N 123°23'13.6"W et 48°24'50.7"N 123°23'12.8"W *MPO(6203756-01)*
Rayer	le réflecteur radar (Voir la Carte n° 1, S4) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570562	48°24'50.7"N 123°23'12.7"W *MPO(6203756-02)*
Porter	un ponton (Voir la Carte n° 1, F16) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570562	joignant 48°24'50.6"N 123°23'14.0"W 48°24'50.9"N 123°23'12.8"W 48°24'52.0"N 123°23'13.4"W 48°24'51.7"N 123°23'14.5"W et 48°24'50.6"N 123°23'14.0"W *MPO(6203756-03)*
Porter	un feu F G, marqué Priv (Voir la Carte n° 1, P1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570562	48°24'50.6"N 123°23'14.0"W *MPO(6203756-04)*
Rayer	la profondeur de 11.4 mètres (Voir la Carte n° 1, I10)	48°24'50.6"N 123°23'13.8"W *MPO(6203756-05)*
Rayer	la profondeur de 0.7 mètre (Voir la Carte n° 1, I10)	48°25'02.9"N 123°23'17.3"W *MPO(6203757-01)*
Rayer	la profondeur de 2.4 mètres (Voir la Carte n° 1, I10)	48°25'03.4"N 123°23'18.8"W *MPO(6203757-02)*
Porter	un ponton (Voir la Carte n° 1, F16)	joignant 48°25'02.6"N 123°23'17.2"W 48°25'03.3"N 123°23'17.2"W et 48°25'03.4"N 123°23'18.9"W *MPO(6203757-03)*

3440 - Race Rocks to/à D'Arcy Island - Nouvelle édition - 01-JUIL-2005 - NAD 1983
11-MAI-2018 LNM/D. 30-MARS-2018

Rayer	le brise-lames (Voir la Carte n° 1, F4.1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470075, CA570562	entre 48°24'52.0"N 123°23'13.4"W et 48°24'51.0"N 123°23'12.5"W *MPO(6203756-01)*

3442 - North Pender Island to/à Thetis Island - Nouvelle édition - 01-JUIL-2005 - NAD 1983
11-MAI-2018 LNM/D. 20-AVR-2018

Remplacer	KUPER ISLAND par PENELAKUT ISLAND Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370145, CA470070, CA570188	48°57'38.0"N 123°38'40.0"W *MPO(6203754-01)*

3443 - Thetis Island to/à Nanaimo - Nouvelle édition - 20-DÉC-2002 - NAD 1983
11-MAI-2018 LNM/D. 06-AVR-2018

Remplacer KUPER ISLAND par PENELAKUT ISLAND 48°58'09.0"N 123°38'43.0"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370145, CA470070, CA570188
MPO(6203754-01)

3463 - Strait of Georgia, Southern Portion/Partie Sud - Nouvelle édition - 01-JUIL-2005 - NAD 1983
11-MAI-2018 LNM/D. 06-AVR-2018

Remplacer KUPER ISLAND par PENELAKUT ISLAND 48°57'30.0"N 123°38'48.0"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370145, CA470070, CA570188
MPO(6203754-01)

3475 - Ladysmith Harbour - Nouvelle édition - 30-DÉC-2005 - NAD 1983
18-MAI-2018 LNM/D. 13-AVR-2018

Rayer la profondeur de 0.3 mètre 48°59'32.5"N 123°47'18.8"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570154
MPO(6203769-01)

Porter une roche à fleur d'eau au zéro des Cartes 48°59'32.0"N 123°47'18.0"W
(Voir la Carte n° 1, K12)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570154
MPO(6203769-03)

3477 - Telegraph Harbour and/et Preedy Harbour - Nouvelle édition - 03-MAI-1985 - NAD 1927
11-MAI-2018 LNM/D. 06-AVR-2018

Remplacer KUPER ISLAND par PENELAKUT ISLAND 48°58'02.0"N 123°38'49.0"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370145, CA470070, CA570188
MPO(6203754-01)

3493 - Vancouver Harbour Western Portion/Partie Ouest - Nouvelle édition - 11-JUIN-2010 - NAD 1983
25-MAI-2018 LNM/D. 13-AVR-2018

Porter un pieu 49°18'19.3"N 123°03'22.5"W
(Voir la Carte n° 1, F22)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570073
MPO(6203748-01)

Porter un pieu 49°18'19.8"N 123°03'22.5"W
(Voir la Carte n° 1, F22)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570073
MPO(6203748-02)

3494 - Vancouver Harbour Central Portion/Partie Centrale - Nouvelle édition - 16-NOV-2012 - WGS84
25-MAI-2018 LNM/D. 28-AVR-2017

Porter un pieu 49°18'19.3"N 123°03'22.5"W
(Voir la Carte n° 1, F22)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570073
MPO(6203748-01)

Porter — un pieu — 49°18'19.8"N 123°03'22.5"W
(Voir la Carte n° 1, F22)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570073

MPO(6203748-02)

3545 - Johnstone Strait, Port Neville to/à Robson Bight - Carte nouvelle - 28-AVR-1989 - NAD 1983
18-MAI-2018 — LNM/D. 05-FÉVR-2016

Rayer — la jetée en ruines et légende Ru — entre 50°34'07.0"N 126°16'04.7"W et 50°34'05.1"N 126°16'06.0"W
(Voir la Carte n° 1, F14, F33)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470309, CA570222

MPO(6203760-01)

Rayer — le ponton — joignant 50°34'05.1"N 126°16'06.8"W 50°34'04.6"N 126°16'07.0"W 50°34'04.3"N 126°16'05.8"W 50°34'04.7"N 126°16'05.4"W et 50°34'05.1"N 126°16'06.8"W
(Voir la Carte n° 1, F16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470309, CA570222

MPO(6203760-02)

Porter — un ponton — joignant 50°34'04.5"N 126°16'06.3"W 50°34'03.5"N 126°16'04.4"W et 50°34'02.6"N 126°16'01.3"W
(Voir la Carte n° 1, F16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470309, CA570222

MPO(6203760-03)

Porter — un ponton — entre 50°34'03.5"N 126°16'04.4"W et 50°34'01.1"N 126°16'07.9"W
(Voir la Carte n° 1, F16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470309, CA570222

MPO(6203760-04)

Porter — un port de plaisance — 50°34'02.4"N 126°16'00.3"W
(Voir la Carte n° 1, F11.1)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470309, CA570222

MPO(6203760-05)

3564 - Havannah Channel and/et Chatham Channel - Carte nouvelle - 04-DÉC-1987 - NAD 1983
18-MAI-2018 — LNM/D. 21-FÉVR-2014

Rayer — la jetée en ruines et légende Ru — entre 50°34'07.0"N 126°16'04.7"W et 50°34'05.1"N 126°16'06.0"W
(Voir la Carte n° 1, F14, F33)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470309, CA570222

MPO(6203760-01)

Rayer — le ponton en ruines — joignant 50°34'05.1"N 126°16'06.8"W 50°34'04.6"N 126°16'07.8"W 50°34'04.3"N 126°16'05.8"W 50°34'04.7"N 126°16'05.4"W et 50°34'05.1"N 126°16'06.8"W
(Voir la Carte n° 1, F33)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470309, CA570222

MPO(6203760-02)

Porter — un ponton — joignant 50°34'04.5"N 126°16'06.3"W 50°34'03.5"N 126°16'04.4"W et 50°34'02.6"N 126°16'01.3"W
(Voir la Carte n° 1, F16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470309, CA570222

MPO(6203760-03)

Porter — un ponton — entre 50°34'03.5"N 126°16'04.4"W et 50°34'01.1"N 126°16'07.9"W
(Voir la Carte n° 1, F16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470309, CA570222
MPO(6203760-04)

Porter — un port de plaisance — 50°34'02.4"N 126°16'00.3"W
(Voir la Carte n° 1, F11.1)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470309, CA570222
MPO(6203760-05)

3601 - Juan de Fuca Strait to/à Vancouver Harbour - Nouvelle édition - 01-JUIL-2005 - NAD 1983
11-MAI-2018 — LNM/D. 05-MAI-2017

Remplacer — Kuper Island par Penelakut Island — 48°57'45.0"N 123°39'00.0"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370145, CA470070, CA570188
MPO(6203754-01)

3603 - Ucluelet Inlet to/à Nootka Sound - Nouvelle édition - 23-OCT-1981 - NAD 1927
11-MAI-2018 — LNM/D. 22-JUIL-2016

Modifier — Fl avec FogSig pour lire Fl 10s28m10M avec FogSig30s vis-à-vis le feu — 49°20'51.8"N 126°15'30.6"W
(Voir la Carte n° 1, P1)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA270389, CA370208, CA470341, CA570093
LF(117.5) MPO(6203753-01)

3646 - Uchucklesit Inlet - Nouvelle édition - 30-JUIN-1995 - NAD 1983
25-MAI-2018 — LNM/D. 09-MARS-2018

Remplacer — Limestone Islet avec Limestone Island — 48°58'58.3"N 124°58'32.6"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470167, CA570228
(P2018056) LF(154.8) MPO(6203778-01)

3668 - Alberni Inlet - Nouvelle édition - 07-AVR-2000 - NAD 1983
25-MAI-2018 — LNM/D. 20-AVR-2018

Remplacer — Limestone It avec Limestone Island — 48°58'53.9"N 124°58'06.0"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470167, CA570228
(P2018056) LF(154.8) MPO(6203778-01)

3674 - Millar Channel to/à Estevan Point - Carte nouvelle - 01-DÉC-1995 - NAD 1983
11-MAI-2018 — LNM/D. 05-AOÛT-2011

Modifier — Fl 10s28m avec FogSig30s pour lire
Fl 10s28m10M avec FogSig30s vis-à-vis le feu — 49°20'51.1"N 126°15'35.9"W
(Voir la Carte n° 1, P1)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA270389, CA370208, CA470341, CA570093
LF(117.5) MPO(6203753-01)

3675 - Nootka Sound - Carte nouvelle - 20-NOV-1998 - NAD 1983
04-MAI-2018 — LNM/D. 13-AVR-2018

Rayer — le réflecteur radar — 49°38'29.0"N 126°17'31.7"W
(Voir la Carte n° 1, S4)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470352
LF(111.8) MPO(6203723-01)

Modifier	Fl pour lire Fl R vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470352	49°38'29.0"N 126°17'31.7"W
		LF(111.8) MPO(6203723-02)
Modifier	Fl pour lire Fl G vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470352	49°39'08.0"N 126°22'22.2"W
		(P2018037) LF(110.7) MPO(6203742-01)
Modifier	Fl pour lire Fl G vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470352	49°41'56.4"N 126°36'05.1"W
		(P2018039) LF(102.5) MPO(6203744-01)
Porter	une ferme marine (Voir la Carte n° 1, K48.2) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470352	49°38'48.0"N 126°26'06.0"W
		MPO(6203755-01)

3675 - Continuation A - Carte nouvelle - 20-NOV-1998 - NAD 1983
04-MAI-2018 LNM/D. 13-AVR-2018

Rayer	le réflecteur radar (Voir la Carte n° 1, S4) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470352	49°38'29.0"N 126°17'31.7"W
		LF(111.8) MPO(6203723-01)
Modifier	Fl pour lire Fl R vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470352	49°38'29.0"N 126°17'31.7"W
		LF(111.8) MPO(6203723-02)

3676 - Esperanza Inlet - Carte nouvelle - 20-NOV-1998 - NAD 1983
11-MAI-2018 LNM/D. 13-AVR-2018

Rayer	le réflecteur radar (Voir la Carte n° 1, S4) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470355	49°53'11.4"N 126°47'52.7"W
		(P2018041) LF(94) MPO(6203746-01)

3724 - Caamaño Sound and Approaches/et les approches - Nouvelle édition - 23-MAI-1980 - Inconnu
25-MAI-2018 LNM/D. 02-FÉVR-2018

Porter	une bouée charpente de bâbord lumineuse verte Fl G, marquée EB7 (Voir la Carte n° 1, Qg) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA270724, CA470613	52°57'55.0"N 129°44'49.4"W
		(P2018030) LF(631.1) MPO(6203765-01)
Porter	une bouée charpente de tribord lumineuse rouge Fl R, marquée EB2 (Voir la Carte n° 1, Qf) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA270724, CA470613	52°50'56.8"N 129°46'03.7"W
		(P2018043) LF(631.3) MPO(6203766-01)
Porter	une bouée charpente de tribord lumineuse rouge Q R, marquée EB4 (Voir la Carte n° 1, Qf) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA270724, CA470613	52°53'28.0"N 129°39'36.0"W
		(P2018044) LF(631.4) MPO(6203767-01)

Porter	une bouée charpente de bâbord lumineuse verte Q G, marquée EB5 (Voir la Carte n° 1, Qg) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA270724, CA470613	52°55'29.3"N 129°31'40.5"W
		(P2018042) LF(631.5) MPO(6203768-01)
Porter	une profondeur de 4¾ brasses (Voir la Carte n° 1, I10)	52°57'58.9"N 129°31'42.9"W
		MPO(6203776-01)
Porter	une profondeur de 2¾ brasses (Voir la Carte n° 1, I10)	52°59'05.3"N 129°30'57.6"W
		MPO(6203776-02)
Porter	une profondeur de 3 brasses (Voir la Carte n° 1, I10)	52°59'10.5"N 129°31'16.6"W
		MPO(6203776-03)

3744 - Queen Charlotte Sound - Nouvelle édition - 20-MAI-1988 - NAD 1927
25-MAI-2018 LNM/D. 30-MARS-2018

Porter	une bouée charpente de bâbord lumineuse verte Fl G, marquée EB7 (Voir la Carte n° 1, Qg) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA270724, CA470613	52°57'53.5"N 129°44'51.7"W
		(P2018030) LF(631.1) MPO(6203765-01)
Porter	une bouée charpente de tribord lumineuse rouge Fl R, marquée EB2 (Voir la Carte n° 1, Qf) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA270724, CA470613	52°50'55.3"N 129°46'06.0"W
		(P2018043) LF(631.3) MPO(6203766-01)
Porter	une bouée charpente de tribord lumineuse rouge Q R, marquée EB4 (Voir la Carte n° 1, Qf) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA270724, CA470613	52°53'26.5"N 129°39'38.3"W
		(P2018044) LF(631.4) MPO(6203767-01)
Porter	une bouée charpente de bâbord lumineuse verte Q G, marquée EB5 (Voir la Carte n° 1, Qg) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA270724, CA470613	52°55'27.8"N 129°31'42.8"W
		(P2018042) LF(631.5) MPO(6203768-01)

3800 - Dixon Entrance - Carte nouvelle - 06-MAI-2011 - NAD 1983
04-MAI-2018 LNM/D. 22-DÉC-2017

Modifier	Fl pour lire Fl 6s vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA270390, CA370191, CA470369	54°27'36.0"N 130°56'56.5"W
		LF(730.6) MPO(6203727-01)
Modifier	la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune Fl(5) Y, marquée 46145 pour lire la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune Fl(5) Y 20s, marquée 46145 (Voir la Carte n° 1, Q58) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA270390, CA370190	54°22'01.1"N 132°26'38.0"W
		LF(801) MPO(6203727-02)

3825 - Cape St. James to/à Houston Stewart Channel - Nouvelle édition - 22-SEPT-2006 - NAD 1983
11-MAI-2018 LNM/D. 08-JANV-2017

Coller l'annexe graphique 52°10'00.0"N 131°08'00.0"W
Télécharger l'annexe graphique - ftp://ftp.dfo-mpo.gc.ca/patches/3825_Patch_NTM2018_6203779.pdf
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470496
MPO(6203779-01)

3902 - Hecate Strait - Nouvelle édition - 09-DÉC-1988 - NAD 1927
25-MAI-2018 LNM/D. 30-MARS-2018

Porter une bouée charpente de bâbord lumineuse verte Fl G, marquée EB7 52°57'53.6"N 129°44'51.7"W
(Voir la Carte n° 1, Qg)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA270724, CA470613
(P2018030) LF(631.1) MPO(6203765-01)

Porter une bouée charpente de tribord lumineuse rouge Fl R, marquée EB2 52°50'55.4"N 129°46'06.0"W
(Voir la Carte n° 1, Qf)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA270724, CA470613
(P2018043) LF(631.3) MPO(6203766-01)

Porter une bouée charpente de tribord lumineuse rouge Q R, marquée EB4 52°53'26.6"N 129°39'38.3"W
(Voir la Carte n° 1, Qf)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA270724, CA470613
(P2018044) LF(631.4) MPO(6203767-01)

Porter une bouée charpente de bâbord lumineuse verte Q G, marquée EB5 52°55'27.9"N 129°31'42.8"W
(Voir la Carte n° 1, Qg)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA270724, CA470613
(P2018042) LF(631.5) MPO(6203768-01)

3938 - Queens Sound to/à Seaforth Channel - Nouvelle édition - 15-AVR-2016 - WGS84
04-MAI-2018 LNM/D. 23-JUIN-2017

Porter une profondeur de 0.3 mètre 52°16'46.1"N 128°10'22.3"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470087
MPO(6203721-02)

3939 - Fisher Channel to/à Seaforth Channel and/et Dean Channel - Nouvelle édition - 01-AOÛT-2014 - WGS84
04-MAI-2018 LNM/D. 23-JUIN-2017

Porter une profondeur de 0.3 mètre 52°16'46.1"N 128°10'22.3"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470087
MPO(6203721-02)

3940 - Spiller Channel and/et Roscoe Inlet - Carte nouvelle - 01-MARS-1996 - NAD 1983
04-MAI-2018 LNM/D. 15-AVR-2016

Rayer la roche submergée de profondeur inconnue, dangereuse pour la navigation de surface, Rep (1999) 52°16'46.1"N 128°10'22.3"W
(Voir la Carte n° 1, K13)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470087
MPO(6203721-01)

Porter	une profondeur de 0.3 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470087	52°16'46.1"N 128°10'22.3"W *MPO(6203721-02)*

3943 - Finlayson Channel and/et Tolmie Channel - Carte nouvelle - 25-AVR-2008 - NAD 1983
18-MAI-2018

LNM/D: 30-MARS-2018

Rayer	la profondeur de 12.8 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470584	52°42'46.0"N 128°25'26.5"W *MPO(6203763-01)*
Porter	une profondeur de 3.8 mètres, Rep (2018) (Voir la Carte n° 1, I10, I3.2) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470584	52°42'45.7"N 128°25'25.8"W *MPO(6203763-02)*

3947 - Grenville Channel to/à Chatham Sound - Carte nouvelle - 25-DÉC-2009 - NAD 1983
18-MAI-2018

LNM/D: 02-FÉVR-2018

Modifier	F Y 7m pour lire F Y 8m vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470597, CA570125	54°11'59.6"N 130°17'58.4"W *LF(695) MPO(6203758-01)*
Modifier	F Y 3m pour lire F Y 4m vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P1)	54°11'58.9"N 130°18'02.7"W *LF(694) MPO(6203758-02)*

3955 - Porpoise Harbour, Ridley Island and Approaches/et les Approches - Nouvelle édition - 21-FÉVR-2014 - WGS84
18-MAI-2018

LNM/D: 10-NOV-2017

Modifier	F Y pour lire F Y 8m vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470597, CA570125	54°11'59.6"N 130°17'58.4"W *LF(695) MPO(6203758-01)*
Modifier	F Y pour lire F Y 4m vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P1)	54°11'58.9"N 130°18'02.7"W *LF(694) MPO(6203758-02)*

3958 - Prince Rupert Harbour - Nouvelle édition - 13-DÉC-2013 - WGS84
18-MAI-2018

LNM/D: 21-JUIL-2017

Modifier	F Y 7m pour lire F Y 8m vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470597, CA570125	54°11'59.6"N 130°17'58.4"W *LF(695) MPO(6203758-01)*
Modifier	F Y 3m pour lire F Y 4m vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P1)	54°11'58.9"N 130°18'02.7"W *LF(694) MPO(6203758-02)*

3959 - Hudson Bay Passage - Carte nouvelle - 11-DÉC-1987 - NAD 1983
04-MAI-2018 LNM/D. 21-AVR-2017

Modifier	Fl pour lire Fl 6s vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA270390, CA370191, CA470369	54°27'36.0"N 130°56'56.5"W *LF(730.6) MPO(6203727-01)*

3982 - Caamaño Sound to/à Whale Channel - Carte nouvelle - 30-OCT-2015 - WGS84
18-MAI-2018 LNM/D. 02-FÉVR-2018

Rayer	la profondeur de 7.3 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470730	52°47'34.6"N 129°11'25.8"W *MPO(6203777-01)*
Porter	une profondeur de 5.9 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470730	52°47'34.6"N 129°11'26.4"W *MPO(6203777-02)*
Rayer	la profondeur de 17.8 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470730	52°48'20.5"N 129°13'02.0"W *MPO(6203777-03)*
Porter	une profondeur de 3.5 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470730	52°48'22.4"N 129°13'04.9"W *MPO(6203777-04)*

3983 - Caamaño Sound to/à Principe Channel - Carte nouvelle - 26-MAI-2017 - WGS84
25-MAI-2018 LNM/D. 12-JANV-2018

Porter	une bouée charpente de bâbord lumineuse verte Fl G, marquée EB7 (Voir la Carte n° 1, Qg) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA270724, CA470613	52°57'52.8"N 129°44'57.7"W *(P2018030) LF(631.1) MPO(6203765-01)*
Porter	une bouée charpente de tribord lumineuse rouge Fl R, marquée EB2 (Voir la Carte n° 1, Qf) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA270724, CA470613	52°50'54.6"N 129°46'12.0"W *(P2018043) LF(631.3) MPO(6203766-01)*
Porter	une bouée charpente de tribord lumineuse rouge Q R, marquée EB4 (Voir la Carte n° 1, Qf) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA270724, CA470613	52°53'25.8"N 129°39'44.3"W *(P2018044) LF(631.4) MPO(6203767-01)*
Porter	une bouée charpente de bâbord lumineuse verte Q G, marquée EB5 (Voir la Carte n° 1, Qg) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA270724, CA470613	52°55'27.1"N 129°31'48.8"W *(P2018042) LF(631.5) MPO(6203768-01)*

***516 AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME 2018 (ATLANTIQUE, SAINT-LAURENT, GRANDS LACS, LAC WINNIPEG, ARCTIQUE ET PACIFIQUE)**

PARTIE 4 - Page 54

AJOUTER LE PARAGRAPHE (EN JAUNE) COMME SUIT :

i) la date d'émission, la date d'expiration et le nom de l'organisme émetteur du certificat international de sûreté du navire, du certificat canadien de sûreté du bâtiment ou du document de sûreté du navire;
j) la confirmation que le bâtiment est doté d'un plan de sûreté approuvé;
k) le niveau MARSEC en vigueur;
l) une déclaration indiquant le moment où les 10 dernières déclarations de sûreté du bâtiment ont été remplies;
m) des détails de toute infraction à la sûreté, de tout incident de sûreté et de toute menace contre la sûreté concernant le bâtiment durant les dix dernières visites à des installations maritimes et durant le temps passé en mer entre ces visites;
n) des précisions sur toute lacune du matériel et des systèmes de sûreté, y compris les systèmes de communication et la façon dont le capitaine du bâtiment entend la corriger;
o) le cas échéant, le nom de l'agent et ses numéros de téléphone et de télécopieur pour le joindre en tout temps (ne s'applique pas aux grands voiliers);
p) le cas échéant, le nom de l'affréteur du bâtiment;
q) la position du bâtiment et la date et l'heure à laquelle il est arrivé à cette position;
r) le cap et la vitesse du bâtiment;
s) son premier port d'escale au Canada ainsi que l'heure prévue d'arrivée à ce port et, le cas échéant, sa dernière destination ainsi que l'heure prévue d'arrivée à cette destination;
t) le nom d'une personne-ressource à l'installation maritime qu'il visitera et les numéros de téléphone et de télécopieur pour la joindre en tout temps;
u) les renseignements suivants à l'égard des 10 dernières visites à des installations maritimes :
    i. l'installation de réception;
    ii. l'installation maritime visitée;
    iii. la ville et le pays;
    iv. la date et l'heure d'arrivée;
    v. la date et l'heure de départ.
v) une description générale de la cargaison, y compris la quantité de cargaison (ne s'applique pas aux grands voiliers);
w) le cas échéant, la présence de substances ou d'engins dangereux à bord et leur description;
x) les coordonnées suivantes :
    i. le nom du capitaine;
    ii. son adresse électronique, le cas échéant;
    iii. son numéro de téléphone satellite ou mobile, le cas échéant.

Une copie complète est requise du certificat international de sûreté du navire provisoire (CISNP), du certificat international de sûreté du navire (CISN), du certificat de sûreté pour bâtiment canadien provisoire (CSBCP), du certificat de sûreté pour bâtiment canadien (CSBC) ou d'un document de conformité de sûreté du navire doit être inclus avec la notification préalable à l'arrivée.

Pour toute autre question ou demande de renseignements concernant la notification préalable à l'arrivée, veuillez communiquer avec le Centre des opérations de la sûreté maritime (Est ou Ouest) approprié par courriel ou par téléphone, conformément à ce qui précède.

AUCUNE CORRECTION POUR LA VERSION FRANÇAISE.

Les modifications sont surlignées et les suppressions sont ~~rayées~~. Pour des renseignements généraux sur les Livres des feux et spécifiques aux régions, cliquez sur les liens suivants : Terre-Neuve et Labrador, côte de l'Atlantique, Eaux intérieures et côte du Pacifique.

No.	Nom	Position — Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu			Hauteur focale en m. au-dessus de l'eau	Portée Nominale	Description — Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques — Signaux de brume
		CÔTE DU PACIFIQUE							
		CÔTE OUEST, ÎLE DE VANCOUVER (LF 66 – 179.1)							
94 *G5207*	Steamer Point	Sur la pointe. 49 53 11.4 126 47 52.7	Q	W	1s	7.4	6	Tour carrée blanche.	~~Réflecteur radar.~~ À longueur d'année. **Carte:3676** **Éd. 05/18 (P18-041)**
102.5 *G5215.6*	Jewitt Cove	49 41 56.4 126 36 05.1	Fl	G	4s	4.4	5	Base de béton blanche, marque de jour carrée verte, blanche et noire.	À longueur d'année. **Carte:3675** **Éd. 05/18 (P18-039)**
110.7 *G5220.8*	Williamson Passage	49 39 08.0 126 22 22.2	Fl	G	4s	4.5	4	Tour carrée blanche, bande verte à la partie supérieure.	À longueur d'année. **Carte:3675** **Éd. 05/18 (P18-037)**
154.8 *G5262.6*	Limestone Island	Sur l'île. 48 58 56.0 124 58 22.6	Fl(2)	G	5s	8.1	6	Tour carrée blanche, bande verte à la partie supérieure.	À longueur d'année. **Carte:3646** **Éd. 05/18 (P18-056)**
160 *G5268*	Franklin River	À Sproat Narrows, sur le bord du haut-fond aux abords de l'embouchure de la rivière. 49 06 12.8 124 49 14.3	Q	R	1s	8.0	5	Tour carrée blanche, bande rouge à la partie supérieure sur un dauphin à 3 pieux.	Réflecteur radar. À longueur d'année. **Carte:3668** **Éd. 05/18 (P18-061)**
161 *G5269*	Macktush Creek	Embouchure de la crique, Alberni Inlet. 49 06 35.0 124 49 21.0	Q	G	1s	7.5	4	Tour carrée blanche, bande verte à la partie supérieure sur un dauphin à 3 pieux.	Réflecteur radar. À longueur d'année. **Carte:3668** **Éd. 05/18 (P18-063)**
163 *G5271*	Stamp Narrows	Côté W. de la passe. 49 11 00.0 124 49 18.0	Q	G	1s	9.2	4	Tour carrée blanche, bande verte à la partie supérieure sur un dauphin à 3 pieux.	Réflecteur radar. À longueur d'année. **Carte:3668** **Éd. 05/18 (P18-062)**
168.1 *G5277*	Somass River	49 14 39.6 124 49 27.4	Q	G	1s	7.5	3	Tour carrée blanche, bande verte à la partie supérieure sur un dauphin à 3 pieux.	Réflecteur radar. À longueur d'année. **Carte:3668** **Éd. 05/18 (P18-067)**
		CHENAUX INTÉRIEURS NORD (LF 587 – 718.5)							
620	*Luard Shoal – Bouée à sifflet lumineuse E63*	*Moody Banks, Laredo Sound.* *52 24 11.4* *128 53 30.3*	*Fl*	*G*	*4s*	.....	.....	*Verte, marquée "E63".*	*À longueur d'année.* **Carte:3980** **Éd. 05/18 (P18-052)**

No.	Nom	Position Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu			Hauteur focale en m. au-dessus de l'eau	Portée Nominale	Description Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques Signaux de brume
631.1	*Cran Shoal – Bouée lumineuse EB7*	*Cridge Banks, Caamaño Sound.* *52 57 52.8* *129 44 57.7*	*Fl*	*G*	*4s*	.....	.....	*Verte, marquée "EB7".*	*À longueur d'année.* **Carte:3983** **Éd. 05/18 (P18-030)**
631.3	*Aranzazu Banks, Ouest – Bouée lumineuse EB2*	*NW. de Ness Rock, Caamaño Sound.* *52 50 54.6* *129 46 12.0*	*Fl*	*R*	*4s*	.....	.....	*Rouge, marquée "EB2".*	*À longueur d'année.* **Carte:3983** **Éd. 05/18 (P18-043)**
631.4	*Aranzazu Banks – Bouée lumineuse EB4*	*NE. de Ness Rock, Caamaño Sound.* *52 53 25.8* *129 39 44.3*	*Q*	*R*	*1s*	.....	.....	*Rouge, marquée "EB4".*	*À longueur d'année.* **Carte:3983** **Éd. 05/18 (P18-044)**
631.5	*Borthwick Rock – Bouée lumineuse EB5*	*S. d'Estevan Group, Caamaño Sound.* *52 55 27.1* *129 31 48.8*	*Q*	*G*	*1s*	.....	.....	*Verte, marquée "EB5".*	*À longueur d'année.* **Carte:3983** **Éd. 05/18 (P18-042)**
LAC STUART (LF 817.5 – 821.5)									
819	*Récif de Beaver Island ~~Reef~~ – Bouée lumineuse T3*	*Sur le récif.* *54 28 13.2* *124 29 49.0*	*Fl*	*G*	*4s*	.....	.....	*~~Bouée chaloupe~~ Verte, marquée "T3".*	*Saisonnier.* **Carte:3080** **Éd. 05/18 (P18-028)**
821.3	*Sowchea Bay – Bouée lumineuse T1*	*Au large de Paarens Beach.* *54 25 59.3* *124 23 17.8*	*Fl*	*G*	*4s*	.....	.....	*Verte, marquée "T1".*	*Saisonnier.* **Carte:3080** **Éd. 05/18 (P18-027)**

EAUX INTÉRIEURES

DÉTROIT ET BAIE D'HUDSON (OCÉAN ARCTIQUE – EST) (LF 2545 – 2621)

2603.021	Schooner Cove – alignement	Chesterfield Inlet (Narrows). 63 59 17.8 094 15 50.3	Iso	G	4s	4.0	7	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange, bande verticale noire. 4.1	Visible à 20° et 25° à 50% et 10% de la puissance maximale, respectivement. Saisonnier (en place à longueur d'année).
2603.022		110°37' 170.0 m du feu antérieur.	Iso	G	4s	11.1	7	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange, bande verticale noire. 4.1	Visible à 20° et 25° à 50% et 10% de la puissance maximale, respectivement. Saisonnier (en place à longueur d'année). **Carte:5625** **Éd. 05/18 (A18-001, 002)**

No.	Nom	Position — Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au-dessus de l'eau	Portée Nominale	Description — Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques — Signaux de brume
2603.023	Twist Point – alignement	Chesterfield Inlet (Narrows). 63 59 39.5 094 17 24.0	Iso W 4s	3.8	6	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange, bande verticale noire. 4.1	Visible à 20° et 25° à 50% et 10% de la puissance maximale, respectivement. Saisonnier (en place à longueur d'année).
2603.024		079°06' 259.5 m du feu antérieur.	Iso W 4s	8.8	6	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange, bande verticale noire. 4.1	Visible à 20° et 25° à 50% et 10% de la puissance maximale, respectivement. Saisonnier (en place à longueur d'année).

Carte:5625
Éd. 05/18 (A18-003, 004)

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – RAPPORT D'INFORMATION MARITIME ET FORMULAIRE DE SUGGESTION

Nom du navire ou de l'expéditeur : ..... Date : .....

Adresse de l'expéditeur : .....
Numéro Rue

Ville : ..... Prov. / Pays : ..... Code Postal/ Zip Code : .....

Tél. / Téléc. / Courriel de l'expéditeur : .....

Date de l'observation : ..... Heure (UTC) : .....

Position géographique : .....

Coordonnées de la position: Lat : ..... Long : .....

Méthode de positionnement : ❑ DGPS ❑ GPS avec WAAS ❑ GPS ❑Radar ❑ Autre

Système de référence géodésique utilisé : ❑WGS 84 ❑ NAD 27 ❑ Autre

Exactitude estimée de la position : .....

N° de la carte : ..... Informations : ❑ NAD 27 ❑ NAD 83

Édition de la carte : ..... Dernière correction appliquée : .....

Publications en cause (mentionner l'édition et la page) : .....

*Détails aux complets (*joindre au besoin des feuilles supplémentaires)* : .....

Les navigateurs sont priés d'aviser les autorités responsables quand des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation sont découverts, des changements sont observés des aides à la navigation, ou des corrections aux publications sont vues pour être nécessaires.

Dans le cas des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation, il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.

Les rapports devraient être transmis au Centre de Services des Communications et Trafic Maritime (SCTM) le plus proche et confirmés par écrit à une des adresses suivantes:

Chef, Avis aux navigateurs
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Montréal QC H2Y 2E7
Notmar.XNCR@dfo-mpo.gc.ca

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

OU

Directeur général, Service hydrographique du Canada & services océanographiques.
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa ON K1A 0E6
CHSINFO@dfo-mpo.gc.ca

Dans le cas des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation, ou lorsque des corrections aux "Instructions Nautiques" semblent être nécessaires.

Si vous avez des questions générales sur les programmes ou des services de la Garde côtière canadienne, s'il vous plaît envoyez un courriel à l'adresse suivante: info@dfo-mpo.gc.ca